

# **« LE POINT » CONDAMNÉ À LA DEMANDE DE FRANÇOIS-MARIE BANIER**

Par ordonnance du 2 mars 2010, le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris a condamné la société éditrice de l'hebdomadaire «LE POINT» à publier le présent communiqué, pour avoir reproduit, dans le numéro 1951 daté du 4 février 2010, des actes de procédure correctionnelle extraits du dossier de l'affaire «BETTENCOURT» avant qu'ils aient été lus en audience publique, en violation des dispositions de l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et des droits de François-Marie BANIER.